

## Consignes sanitaires au lundi 1er mars 2021

Pour tous les cours, en toutes circonstances, les consignes sanitaires générales doivent être respectées (distances, lavage de mains, etc.).

L'intégralité des consignes sanitaires se trouve dans notre plan de protection général disponible sur le site internet.

### MUSIQUE

**Enseignement individuel** : Tous les cours présentiels en enseignement individuel peuvent avoir lieu sans

- restriction à tous les niveaux scolaires ainsi qu'avec les adultes. Port du masque dès 12 ans révolus si praticable.

- Chant**: Les cours de chant **individuels** peuvent avoir lieu quel que soit l'âge, en suivant notre plan de protection (respect des règles de distanciation et d'hygiène).

**Chant collectif**: Les cours en groupe et cours d'ensembles sont autorisés pour les enfants et les adolescents nés en 2001 et après, sans limite de participants.

Pour les plus de 20 ans, les cours de chant collectif (maîtrise, pop'choeur, chant grégorien, etc.) en présentiel restent suspendus, indépendamment du degré scolaire. Les professeur-e-s sont prié-e-s d'organiser des activités autour du chant en présentiel. Les professeur-e-s sont également sollicités pour générer un contenu pédagogique à distance pendant la durée de l'interdiction (plateforme du Conservatoire populaire, partitions, émissions, tutoriels et confectionner des vidéos des groupes de chants. La direction peut être sollicitée pour une octroyer une aide à la confection des vidéos).

**Enseignement collectif** :

Jusqu'à 20 ans révolus : Les cours en groupes et d'ensembles (enseignement, répétitions, représentations) sont autorisés sans restriction pour les enfants et les adolescents nés en 2001 ou après (par exemple Orchestre en classe). Pas de limitation quant à la taille du groupe. Port du masque dès 12 ans révolus si praticable.

Pour les élèves de 20 à 25 ans : Les cours en groupes et d'ensembles (enseignement, répétitions) sont limités à **15 personnes au maximum** pour tout le groupe (y.c. professeur-e), et en respectant notre plan de protection (spécifiquement distance entre les personnes et port du masque si praticable).

- Pour les plus de 25 ans : Les cours en groupes et d'ensembles (enseignement, répétitions) sont limités à **05 personnes au maximum** pour tout le groupe (y.c. professeur-e), et en respectant notre plan de protection (spécifiquement distance entre les personnes et port du masque si praticable).

- Pour les élèves en classe préprofessionnelle: pas de limitation quant à la taille du groupe, chant autorisé, également chant collectif.

### DANSE

- Pour les élèves de moins de 20 ans : la danse et les activités sportives sont autorisées, le groupe est limité à 15 personnes au maximum (y.c. professeur-e et accompagnateur-trice).

- Pour les élèves de plus de 16 ans en classe préprofessionnelle : la danse et les activités sportives sont autorisées, le groupe est limité à 15 personnes au maximum (y.c. professeur-e et accompagnateur-trice). Les élèves sont assigné-e-s à des groupes fixes.

- Pour les élèves de plus de 16 ans, le Département danse met en place un système de rotation des cours afin de pouvoir avoir des cours en présentiel en petit groupe de maximum 05 personnes (y.c. professeur-e) en alternance avec des cours à distance.

### THÉÂTRE

- Pour les élèves de moins de 20 ans : autorisé sans restriction. Pas de limitation quant à la taille du groupe. Port du masque dès 12 ans révolus.

- Pour les élèves de 20 à 25 ans : Limitation à **15 personnes au maximum** (y.c. professeur-e), pour autant que les distances puissent être respectées et que le port du masque soit garanti.

- Pour les élèves de plus de 25 ans : Limitation à **05 personnes au maximum** (y.c. professeur-e), pour autant que les distances puissent être respectées et que le port du masque soit garanti.

## MESURES POUR LES AFA, CERTIFICATS, AUDITIONS ET AUTRES PRESTATIONS PUBLIQUES

- **Auditions:** seules celles pour les élèves de préprofessionnelle peuvent avoir lieu avec 05 personnes maximum. Elles se déroulent à huis clos.

Les auditions des élèves hors prépro sont proscrites.

Les projets sont proscrits.

Les élèves hors prépro peuvent être filmé-e-s dans un cadre de présentation de leur travail, soit en solo, soit avec un accompagnateur/trice, mais sans public (même d'autres élèves).

Du matériel est à disposition à la réception du Centre D'Ivernois.

- **AFA et certificats** : ceux-ci peuvent avoir lieu. La limitation est également à 05 personnes maximum pour tout le groupe (élève, accompagnateur, doyen, ...).